



## PREFET DU MORBIHAN

### INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable :

**Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences  
sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?**

#### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **LORIENT AGGLOMERATION**

Adresse : **Quai du péristyle - CS 20001, 56314 Lorient Cedex**

Téléphone : **02 90 74 74 93**

Email : **gleguisquet@agglo-lorient.fr**

## A- Evaluation préliminaire

### a. Nature du projet

Lorient Agglomération, en consortium avec l'entreprise WATTECO, implantée à Lanester et les laboratoires Geo-Ocean et LEGO (Laboratoire d'Economie et de Gestion de L'Ouest) de l'Université de Bretagne Sud, est lauréate de l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » de France 2030. L'un des volets présentés par le consortium concerne la prévention des submersions marines.

Dans ce cadre, il est prévu le développement de capteurs permettant de suivre en continu les évolutions du littoral et des étangs côtiers, grâce aux données collectées et analysées via un réseau radio LoRa (collecte des données à distance).

Un des capteurs en cours de développement permet le suivi en continu de la hauteur d'eau des étangs côtiers. Ce capteur se présente comme un dôme de 10 cm de haut et 8 cm de section fixé sur un pieu en bois à une hauteur minimale de 50 cm au-dessus de la côte la plus haute de l'étang.

Ce pieu doit être positionné dans une zone calme de l'étang, afin de garantir la mesure la plus constante possible.

Un capteur sera installé dans l'étang du Grand Loc'h, un autre capteur dans l'étang du Petit Loc'h.

## b. Situation du projet

Lieu du projet: **Le Loc'h (Guidel). Voir plan et cartes joints.**

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Littoral
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF
- Zone ZICO
- Zone RAMSAR

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

**FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »**

- Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

- Dans le cas 3) , joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

## c. Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000.

**Voir ci-dessous et tableau des mesures correctives.**

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

Oui

Non

(Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

#### **d. Evaluation détaillée**

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

**Les effets potentiels de l'opération sur le site sont les suivants :**

- Dégradation des habitats naturels terrestres par piétinement ou écrasement.
- Pollution du site par produits polluants ou abandon de déchets divers, y compris les déchets verts.
- Dérangement de la tranquillité de la faune sauvage (avifaune notamment).

*Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: <http://www.natura2000.fr>*

*Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.*

#### **B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences**

**Remplir le tableau figurant en annexe**

*Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets. Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.*

## Annexe: Mesures correctives

Description de l'opération	Localisation par rapport au site Natura 2000	Habitats naturels et espèces d'intérêt européen concernés sur le site	Effets prévisibles de l'activité	Précautions, réduction du risque	Evaluation de l'incidence
<p>Installation de capteurs.</p> <p>Site de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h (Guidel).</p> <p>Date envisagée : <i>non encore fixée.</i></p>	<p>A l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéac ».</p> <p>Autorisations préalables des propriétaires fonciers concernés, du gestionnaire de la RNR du Loc'h.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prés salés atlantiques (code UE 1330).</li> <li>- Prairies subhalophiles (UE 1410).</li> <li>- Dunes blanches (UE 2120).</li> <li>- Dunes fixées à végétation herbacée (Dunes grises, UE 2130*).</li> <li>- Dépressions humides intradunales (UE 2190).</li> <li>- Avifaune nicheuse.</li> </ul> <p>Présence notamment de plusieurs espèces patrimoniales : Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Gorgebleue à miroir, Pipit farlouse, Pipit maritime, Tarier pâtre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des habitats naturels d'intérêt européen par écrasement ou pollution lors de l'accès aux sites d'installation et à la pose elle-même des capteurs.</li> <li>- Pollution par abandon de déchets (y compris les déchets verts).</li> <li>- Dérangement de la faune (avifaune notamment).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information préalable faite aux intervenants sur le chantier concernant la sensibilité des milieux naturels présents (habitats naturels d'intérêt européen, avifaune...).</li> <li>- Plan d'organisation et de circulation adapté aux contraintes du site.</li> <li>- Délimitation de l'emprise des travaux afin de protéger les habitats naturels d'intérêt européen jusqu'à réception des travaux. Utilisation maximale des accès et parkings existants.</li> <li>- Aucune circulation d'engins pendant le chantier sur les habitats naturels d'intérêt européen terrestres.</li> <li>- Kit spécifique anti-pollution (matériaux absorbants) par hydrocarbures/ huiles à disposition sur site pour contrer immédiatement toute pollution accidentelle.</li> <li>- Contrôle technique général des engins de chantier conforme. Les engins seront nettoyés, désinfectés avant utilisation sur l'opération pour limiter au maximum les risques divers de pollutions en provenance d'autres sites.</li> <li>- Respect des niveaux sonores admissibles par les engins de chantier : conformité à la réglementation en vigueur.</li> <li>- Aucun dépôt ou stockage de déchets (y compris déchets verts) sur le site.</li> </ul>	<p>Pas d'incidence attendue sur les habitats naturels d'intérêt européen et les espèces en respectant les mesures correctives.</p>

Contact en cas de problème de dégradation des habitats et espèces d'intérêt européen : Jean Manelphe, Chargé de mission Natura 2000, Lorient Agglomération, tél : 02 90 74 72 69.

## C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur le site.**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : *lorient*

Le (date) : *19/02/25*

Signature : *O. PRIOT*

*Directeur Nature Environnement*



